



Comment me faire payé mes indemnités par la cpam

Par **dal2910**, le **06/01/2015** à **13:22**

Bonjour, rn Voilà plus d'un an que je me suis fracturer la hanche, j'ai actuellement deux broche que le chirurgien ma mit. Ma rééducation a été longue et celui-ci même après m'avoir arrêter les séances de kiné me prolongeait mes arrêt maladie. Au mois de septembre j'ai un rendez vous avec le médecin conseil de la Cpm qui lui m'a consolidé alors que mon chirurgien lui ma prolonger de deux mois. Le médecin du travail ne veut pas me faire reprendre car mon chirurgien ma prolonger. Aujourd'hui, je suis toujours en arrêt maladie car mon chirurgien m'a prolongé jusqu'à fin Février, jugeant que ma fracture n'était pas tout à fait consolidée mais il estime que je pourrais reprendre mon poste de travail début Mars. Depuis le 24 Novembre dernier, je ne perçois plus d'indemnité journalières et suis dans l'attente d'une expertise médicale que le Médecin Conseil à demandé courant Décembre. Mon statut actuel est d'être en Maladie non-rémunéré, est-ce légale, ai-je un recours pour dénoncer cette injustice qui met mon foyer en péril. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **moisse**, le **06/01/2015** à **15:53**

Bonjour, rn Lorsque la CPAM vous notifie la consolidation, elle vous indique la voie de recours, en l'espèce la saisie de la CRA. rn Avez-vous saisi cette commission dès l'avis de consolidation afin de contester la décision à l'aide de votre chirurgien ? rn Comment savez-vous que le médecin du travail n'autorise pas la reprise, puisqu'en arrêt de travail vous ne pouvez valablement pas organiser autre chose qu'une pré-visite de reprise.

Par **dal2910**, le **06/01/2015** à **23:49**

Bonjour, j'ai effectivement contester la décision du médecin conseil. Mais auparavant, j'ai essayé de reprendre le travail car l'idée de me retrouver sans indemnités journalières me faisait peur. Le médecin du travail m'a fait faire une pré-visite de reprise mais me jugeant trop fragile sur ma jambe fracturée, il a préféré se ranger sur l'avis du chirurgien; je suis grutier de métier et monter a l'échelle et conduire une grue a tour me demandais encore trop d'effort; mon médecin traitant ma rempli une demande de reprise a tps partiel mais celui-ci m'a été refuser par la CPAM aussi. aujourd'hui, je suis dans l'attente de l'expertise et n'est aucune ressource durant cette attente qui d'après ce que j'ai lu peut être très longue comment je vie et paie mes factures etc;;; pendant tous ce tps ou je ne suis pas indemnisé par la Sécu. je me demande même si le rendez vous avec expert sera après ma reprise de travail que mon chirurgien ma donner comme date le 1 mars; depuis cela fait un mois que j'attend avec mon médecin traitant que la cpam nome un expert. mais si cela dure encore mes factures elles s'accumulent; vers qui je peux me retourner pour me faire indemnisé malgré la consolidation du médecin conseil. Je s'est plus a qui demander de l'aide pour faire bouger la Cpam. Surtout que je sais maintenant que mon chirurgien ma donner une date de reprise le 1 er mars a quoi me sert cette expertise et qui peut faire bouger la Cpam afin d'être entendue.cela fait un mois que je suis plus indemnisé et cela risque de durer jusqu'au 1 er mars; je ne comprend pas la Cpam et a quoi rime cela a part mettre de honnête gens a la rue. je travail depuis 30 ans et jamais je n'est abuser du système; c'est la première fois que je suis malade aussi longtemps du a un accident domestique. e ici pour répondre ...

Par **dal2910**, le **06/01/2015** à **23:51**

Bonjour, j'ai effectivement contester la décision du médecin conseil. Mais auparavant, j'ai essayé de reprendre le travail car l'idée de me retrouver sans indemnités journalières me faisait peur. Le médecin du travail m'a fait faire une pré-visite de reprise mais me jugeant trop fragile sur ma jambe fracturée, il a préféré se ranger sur l'avis du chirurgien; je suis grutier de métier et monter a l'échelle et conduire une grue a tour me demandais encore trop d'effort; mon médecin traitant ma rempli une demande de reprise a tps partiel mais celui-ci m'a été refuser par la CPAM aussi. aujourd'hui, je suis dans l'attente de l'expertise et n'est aucune ressource durant cette attente qui d'après ce que j'ai lu peut être très longue comment je vie et paie mes factures etc;;; pendant tous ce tps ou je ne suis pas indemnisé par la Sécu. je me demande même si le rendez vous avec expert sera après ma reprise de travail que mon chirurgien ma donner comme date le 1 mars; depuis cela fait un mois que j'attend avec mon médecin traitant que la cpam nome un expert. mais si cela dure encore mes factures elles s'accumulent; vers qui je peux me retourner pour me faire indemnisé malgré la consolidation du médecin conseil. Je s'est plus a qui demander de l'aide pour faire bouger la Cpam. Surtout que je sais maintenant que mon chirurgien ma donner une date de reprise le 1 er mars a quoi me sert cette expertise et qui peut faire bouger la Cpam afin d'être entendue.cela fait un mois que je suis plus indemnisé et cela risque de durer jusqu'au 1 er mars; je ne comprend pas la Cpam et a quoi rime cela a part mettre de honnête gens a la rue. je travail depuis 30 ans et jamais je n'est abuser du système; c'est la première fois que je suis malade aussi longtemps du a un accident domestique.

Par **moisse**, le **07/01/2015** à **10:16**

Ok bien compris.
Vous pouvez contacter le défenseur des droits, il interviendra rapidement.
Je l'ai fait une fois, en 2 ou 3 jours il est intervenu.
Ici pour le Rhône, commune de proximité à sélectionner.
<http://www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegate/trouver-votre-delegate/departement/69>